

Coup de chapeau à Eric Ciotti (LR) qui radie une fichée S du RSA

écrit par Christine Tasin | 24 juin 2016



Qu'attendent Hollande et Valls qui ne savent pas quoi faire de leurs dix doigts pour faire envoyer aux Conseils départementaux la listes des fichés S qui les concernent ?

– Également président du conseil départemental des Alpes-Maritimes, le député voudrait voir ce type de mesure généralisé en France.

Condamnée pour apologie du terrorisme, elle est privée de RSA par Éric Ciotti

Député des Alpes-Maritimes, Éric Ciotti est également président du conseil général de son département. C'est à ce titre que l'élu LR a décidé de priver l'une de ses administrées de son Revenu de solidarité active (RSA), après qu'elle a été condamnée le 17 juin dernier pour apologie du terrorisme. [Une décision dont il s'est expliqué dans une lettre publique publiée sur son blog](#). «Cette femme, par ailleurs fichée S, a été contrôlée, à son retour de Tunisie, en possession de documents de propagande djihadiste et de nombreuses images de scènes de torture et de décapitation. Devant la gravité de ces faits, j'ai décidé de mettre fin immédiatement au versement de son allocation», écrit Éric Ciotti.

Allocataire depuis le mois d'avril, la jeune femme de 28 ans et habitante du Cannet est par ailleurs visée par une mesure de radiation rétroactive du RSA pour avoir longuement séjourné en Tunisie. «Le départ prolongé pour l'étranger d'un allocataire du RSA constitue, en effet, un motif d'interruption de son versement et, s'il est établi, permet d'en exiger le remboursement a posteriori». C'est au retour de ce voyage que cette personne a été contrôlée en possession de documents de propagande montrant notamment des scènes d'exécutions.

Ce n'est pas la première fois qu'Éric Ciotti met en œuvre cette mesure dans son département. En novembre 2014, un allocataire du RSA parti en Syrie s'était vu couper les allocations. Le député a par ailleurs tenté de faire appliquer cette mesure à l'ensemble du territoire par [la proposition de loi du 25 novembre 2015](#) relative «au renforcement des prérogatives du président du conseil départemental en matière de lutte contre la fraude au RSA».

Les allocataires du RSA dans le collimateur

L'article 6 visait à faciliter la suspension du versement du RSA aux personnes se rendant à l'étranger dans le but de participer au djihad. Il s'agissait notamment d'instaurer une information systématique du président du conseil départemental des départs d'individus vers des zones de conflit par les services de renseignement. Mais les échanges de données restent jusqu'ici un sujet sensible. «Il n'est pas tolérable que l'attribution d'une allocation permettant le retour rapide vers l'emploi des plus fragiles de notre société soit détournée abusivement pour constituer un revenu d'appoint à des individus qui portent atteinte à la sécurité des Français et aux intérêts du pays», souligne aujourd'hui Éric Ciotti.

L'élu garde les allocataires du RSA dans le collimateur, et martèle souvent sa volonté d'en écarter ceux qui en profiteraient selon lui indûment. Afin de soulager les budgets [départementaux sur lesquels le RSA pèse lourdement](#), Eric Ciotti souhaite voir le versement suspendu pour tout demandeur d'emploi ayant décliné «deux offres raisonnables». Une mesure qu'il souhaite assortir d'un meilleur encadrement de la recherche d'emploi «Aujourd'hui, le département des Alpes-Maritimes compte 25.000 allocataires du RSA, 9.000 d'entre eux ne sont pas inscrits à Pôle emploi», [a-t-il déploré en février dernier](#).

<http://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/2016/06/23/25001-20160623ARTFIG00223-condamnee-pour-apologie-du-terrorisme-eric-ciotti-la-prive-de-rsa.php>